

Quoi de neuf ?

numéro 200

FEDERATION GENEVOISE DE COOPERATION

Mettons le monde en mouvement

- 3 Parution de la 2^e édition du *Manuel* de la FGC
- 5 *Réflexions et Débats* n°6 sur la crise du Covid-19
- 8 Programme de formation 2021
- 9 Hommage à René Zaugg



ÉDITO

2021 : bonnes perspectives mais la prudence reste de mise

Chères Organisations membres,

Ce mois de janvier marque le passage, pour la FGC, de la période 2017-2020 à un nouveau cycle, 2021-2024. En mars 2016, l'AG adoptait le programme qui nous a porté durant la période qui vient de s'achever, dont nous vous avons présenté le bilan lors de notre Assemblée générale de novembre. Nous pouvons être fiers de ce qui a été accompli :

- Tout d'abord les nombreux et bons projets de terrain, de partage des savoirs ou d'information que vous nous avez présentés : ils sont le cœur et la raison d'être première de la FGC !
- Ensuite l'effort mis sur une meilleure visibilité de la FGC (émissions mensuelles sur Léman Bleu, tables

rondes bien fréquentées, pages semestrielles dans la *Tribune de Genève*, notre publication *Réflexions et Débats*, l'installation de réalité virtuelle, des partenariats élargis), qui a permis de renforcer notre assise et celle de la solidarité internationale.

- Enfin, l'actualisation des outils de la FGC, en particulier par la révision du *Manuel*, qui vous offre désormais un recueil actualisé, précis et cohérent qui vous rendra de grands services aussi par sa maniabilité et la convivialité de sa présentation.

Le Covid a naturellement eu un fort impact à différents niveaux, qu'il s'agisse des projets sur le terrain, de l'annulation d'événements publics, mais aussi d'effets sur les flux de trésorerie, avec le retard de versements tout au long de

la chaîne de financement (des bailleurs de fonds au terrain en passant par la FGC). Année difficile pour tous les maillons de cette chaîne, nous en sommes bien conscient-e-s. Mais le message que le renforcement de la coopération fait partie de la sortie de crise a été entendu, tant au niveau fédéral que genevois. Nous nous en félicitons.

Sur la base de ce bilan et du programme stratégique 2021-2024 que vous avez adopté en mars dernier, et sur lequel nous reviendrons plus tard, le renouvellement des accords-cadres avec nos trois bailleurs que sont la DDC, le Canton et la Ville de Genève (les 14 communes sous contrat avec la FGC ayant des périodicités légèrement différentes) a abouti à une augmentation substantielle de 1,6 million de francs.

Lire la suite à la page suivante >

C'est la preuve d'une confiance renouvelée à l'égard de la FGC perçue comme une institution dynamique et vivante – ce qui implique que nous puissions continuer à recevoir de bons projets et que la FGC reste ouverte à l'arrivée de nouveaux membres, garants de sa vitalité. C'est aussi le résultat de l'engagement de tous les instants du Secrétariat que je souhaite remercier vivement !

La nouvelle période s'ouvre ainsi sous de bons auspices, mais le contexte reste difficile. Car si 1,6 million est une grande somme et un grand pas en avant, c'est aussi le financement d'une dizaine de projets nouveaux seulement... sur les 124 projets financés en 2019 ! Il nous faut donc maintenir une stricte relation entre les besoins issus de vos projets et les capacités de les amener à financement et il reste essentiel que vous continuiez à veiller à une diversification de vos sources de financement.

Ensemble nous continuerons de plus belle nos engagements solidaires aux côtés des populations défavorisées dans le Sud, engagements plus nécessaires que jamais ! ■

René Longet
Président

Renouvellement de trois accords cadre

Les accords cadre pour la période 2021-2024 avec la DDC, l'Etat de Genève et la Ville de Genève sont désormais signés et les tranches de financement prévues devraient bientôt nous parvenir. Les Chambres fédérales et le Conseil municipal de la Ville de Genève ont accepté les montants proposés durant l'automne 2020 ; le Grand Conseil doit encore les valider, mais le projet de loi de subven-

Élection d'une nouvelle membre de la commission technique

Lors de l'Assemblée générale du 10 décembre 2020, une nouvelle commissaire, Mama Anne Sarr, a été élue à la Commission technique. En tant que cheffe de service à la direction de la cohésion sociale et du logement de la Ville de Morges, elle est chargée de la mise en œuvre de la politique municipale dans le domaine de l'enfance, de la jeunesse, des aînés, du logement social et de l'intégration. En janvier 2020, Mama Anne Sarr a aussi achevé la formation en politiques et pratiques du développement de l'IHEID. Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue. ■

tionnement – qui nous permet de retrouver le niveau de financement d'avant la coupe de 2014 – a déjà été voté à l'unanimité par la commission des finances qui a auditionné le président de la FGC, René Longet, et la secrétaire générale, Catherine Schümperli Younossian, en décembre 2020. Dans les trois contrats, les montants sont à la hausse : une belle preuve de la confiance que nous accordent les collectivités publiques et qui atteste de la vitalité de ces partenariats et de l'engagement des deux parties. ■



Esprit solidaire en replay

Retrouvez sur le site de la FGC les dernières émissions d'Esprit solidaire, le magazine coproduit avec Léman Bleu. Vous y découvrirez un projet de SeCo-Dév au Laos, la vitalité du Festival Filmar en Amérique Latine qui s'est tenu en ligne en 2020 et une émission sur l'impact de la crise du Covid-19 sur la coopération. Le dernier magazine en date porte sur le projet du MCI en Amazonie péruvienne, dans une région, où l'industrie du pétrole contamine les eaux et forêts depuis 50 ans. Des communautés indigènes traquent cette pollution et la documentent pour pouvoir mieux la dénoncer. Leurs photos et vidéos viennent appuyer leur plaidoyer auprès du gouvernement et permettent de sensibiliser à plus large échelle sur les réseaux sociaux.



Le projet du MCI vise notamment à documenter la pollution des eaux liée à l'industrie pétrolière, qui affecte directement les populations autochtones dans le bassin Tigre. ©MCI

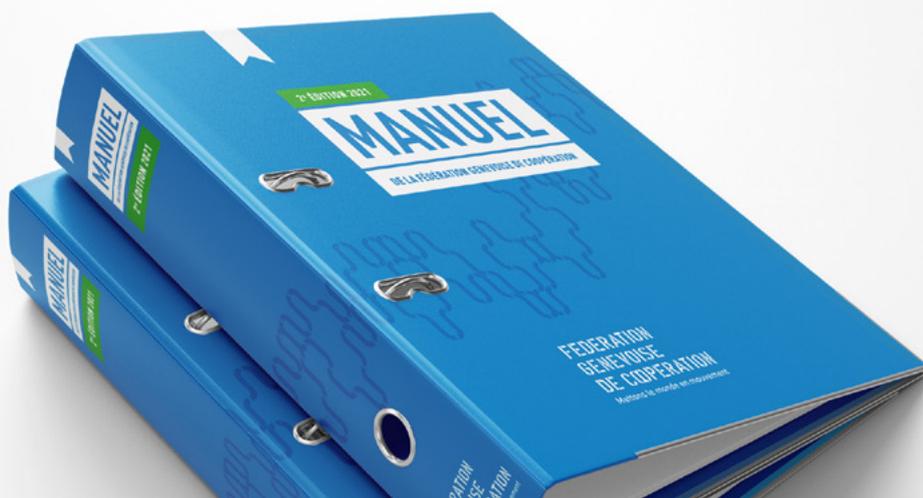


Photo montage à partir d'un prototype; la version finale du *Manuel* pourra être légèrement différente.

PUBLICATION

La 2^e édition du *Manuel* de la FGC est entrée en vigueur

Fruit de nombreux mois de travail, l'édition révisée et actualisée du *Manuel* a été publiée en décembre, assortie de nouveaux canevas pour les projets de développement à utiliser pour les dossiers déposés à partir de janvier 2021.

La 2^e édition du *Manuel* de la FGC, entièrement révisée, constitue désormais le document de référence pour le fonctionnement des instances de la Fédération, les relations avec ses membres, ainsi que pour le dépôt et le suivi des projets de développement, d'information et de partage des savoirs.

Les nouvelles règles du *Manuel*, ainsi que les canevas qui l'accompagnent pour le dépôt et le suivi des projets, sont en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2021. Ils sont en ligne sur une page dédiée du site de la FGC.

Cette nouvelle édition est le fruit d'un intense travail de révision des procédures mené par le Secrétariat et le Conseil de la FGC pendant près de deux ans. Ce processus a été conduit à la lumière des résultats du sondage «La FGC à l'écoute de ses membres» mené en été 2019 auprès des organisations membres (OM). La 1^{ère} édition du *Manuel*, datant de 2012, avait rassemblé les décisions de l'Assemblée générale et du Conseil prises au fil des années et régulièrement mises à jour. Il est apparu qu'il fallait revisiter les contenus dans leur ensemble et passer de la compilation de textes datant de périodes différentes à leur coordination. Ainsi, pour sa présente édition, une lecture transversale a permis une actualisation et une harmonisation des informations en unifiant les pratiques, en codifiant de nouveaux processus et en assurant une cohérence globale afin d'en faciliter l'usage pour les OM.

La structure du *Manuel* a également été revue et il s'articule en sept sections : textes généraux et statuts, instances, relations entre la FGC et les OM (nouvelle section), projets de développement au Sud, projets d'information en Suisse, projets de partage des savoirs et enfin, un glossaire enrichi des concepts actuels de la coopération internationale au développement. Sur la même page du site sont déposés, section par section, les canevas nécessaires au dépôt des projets de dé-

veloppement, d'information ou de partage des savoirs, prêts à être téléchargés, notamment le questionnaire de présentation des projets, et les canevas de rapports ou de budgets. S'y trouvent également des documents d'aide pour remplir ces canevas ainsi que les documents de référence indispensables pour la gestion institutionnelle et de projets, comme l'ouvrage *Outils de gestion pour projets de coopération au développement*. ■



INFORMATIONS PRATIQUES

Le *Manuel* est disponible en deux formats sur la page dédiée du site :

- **EN VERSION NUMÉRIQUE** (PDF), disponible sur le site de la FGC. Des liens interactifs permettent de retrouver rapidement l'information recherchée.
- **EN VERSION PAPIER**, sous forme d'un classeur présenté section par section. Grâce à ce support flexible, il sera aisé d'actualiser régulièrement le *Manuel* en imprimant les sections ou chapitres qui auront fait l'objet d'évolutions. Pour recevoir la version imprimée du *Manuel*, nous vous prions de passer commande en ligne avant le 4 février 2020.



NOUVEAUX CANEVAS DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

Dépôt des projets de développement

Les nouveaux canevas pour les projets de développement (questionnaires, budget, cadre logique, analyse des risques et des partenariats...) sont à utiliser pour tous les projets déposés à partir de janvier 2021.

Pour les projets de coopération avec des volontaires, un canevas de budget spécifique doit être utilisé.

Les traductions en espagnol, anglais et portugais du nouveau format de questionnaire et du cadre logique seront mises en ligne prochainement.

Pour les projets de développement: les dossiers de demande de financement doivent parvenir au Secrétariat quatre mois pleins avant le début souhaité du projet.

Rapports des projets de développement

Des nouveaux canevas de rapports techniques et financiers sont aussi en ligne. Pour tous les rapports techniques, intermédiaires et finaux, déposés à partir de janvier 2021, l'utilisation des nouveaux canevas est obligatoire.

Les nouveaux canevas des rapports financiers, qui se basent sur les nouveaux principes de calcul des frais d'indemnités et d'imprévus des projets, ne devront par contre être utilisés que pour les projets déposés à partir de janvier 2021. Pour les projets en cours, les anciens canevas de rapports financiers, en ligne sur l'ancienne pages du site de la FGC devront donc encore être utilisés.

Soutien aux OM

Plusieurs documents de soutien, notamment pour remplir le canevas de budget récapitulatif des projets de développement ainsi que des projets spécifiques de coopération avec des volontaires, sont à disposition [sur le site](#). Le café-débat de présentation des changements et le powerpoint présenté à cette occasion sont en ligne sur l'Intranet de la FGC.

Délais et modalités pour le dépôt des projets d'information et de partage des savoirs

Les calendriers 2021 pour le dépôt des projets d'information et de partage des savoirs sont sur disponibles sur [le site de la FGC](#).

- **Projets d'information**: les dossiers de demande de financement de petits projets d'information (PPI) et de grands projets d'information (GPI) doivent parvenir au Secrétariat en huit exemplaires et en version électronique selon les délais indiqués dans le calendrier. Une première version du dossier doit être transmise en version électronique au Secrétariat avant le délai de dépôt afin de pouvoir intégrer d'éventuelles observations (idéalement une semaine avant). Le dépôt du dossier pour un PPI est fixé à 15 jours avant la réunion de la Commission d'information (CI) et huit semaines avant la réalisation du projet. Le délai pour le dépôt d'un dossier pour un GPI est fixé à 20 jours avant la réunion de la CI et 4 mois avant la réalisation du projet.

- **Projets de partage des savoirs**: les dossiers de demande de financement des projets de partage des savoirs doivent parvenir au Secrétariat en version électronique uniquement selon les délais indiqués dans le document. La première mouture du dossier doit être transmise au Secrétariat avec un délai de trois semaines avant le dépôt de la version finale pour pouvoir tenir compte d'éventuelles observations. Les dossiers en version finale, prêts à être distribués à la Commission de partage des savoirs, doivent parvenir au Secrétariat au plus tard 15 jours avant la date de la séance de la Commission, et trois mois avant le début prévu pour leur réalisation. ■

Délai d'annonce des projets pour la planification financière 2021-2022

L'Assemblée générale du 10 décembre dernier a été l'occasion pour Florian Tissot, secrétaire exécutif, de présenter la planification financière pour 2021, qui se présente sous de meilleurs auspices qu'en 2020. **Nous vous rappelons le délai du 31 janvier 2021 pour communiquer votre planification 2021-2022 à Florian Tissot.** La planification financière doit assurer une information fiable et anticipée des possibilités de financement des projets en fonction de leur rang de priorité. Un mail à ce propos vous a été envoyé le 23 décembre dernier.

Les consignes pour la planification financière 2021-2020 sont les suivantes: il s'agit pour les OM de mettre à jour les projets annoncés en 2020 et débutant en 2021. Il est aussi possible d'annoncer de nouveaux projets pour 2022. En revanche, il n'est pas possible d'annoncer de nouveaux projets pour 2021. Nous vous remercions aussi d'informer le Secrétariat dès que possible, en cours d'année, de toute modification significative relative à ces annonces.

Pour rappel, un projet ne peut recevoir plus de 200 000 francs par année (indemnités de suivi de projet et imprévus inclus). De même, chaque OM est soumise à une limite de financement (quota) et ne peut donc annoncer un montant supérieur à celle-ci, en tenant compte des montants alloués aux projets déjà en cours de financement.

Les OM sont également encouragées à annoncer auprès des coordinatrices concernées leurs projets d'information et de partage des savoirs pour l'année à venir. ■

RÉFLEXIONS ET DÉBATS

Publication du dossier consacré à l'impact du Covid-19 sur la coopération



Ce nouveau dossier thématique prend le pouls de la situation sur le plan global et au niveau des projets de développement. Il dresse un premier bilan de l'impact de la pandémie sur la coopération au développement et montre en quoi celle-ci s'affirme comme élément de sortie de crise.

Sous le titre « Covid-19 : quel impact sur la coopération au développement », le 6^e numéro de notre dossier thématique *Réflexions et Débats* vient de paraître. Après une année 2020 qui a vu la pandémie de Covid-19 secouer la planète, faire remonter le taux d'extrême pauvreté et jeter une lumière crue sur les inégalités, la publication fait un état des lieux et dresse un premier bilan de l'impact de la crise sur la coopération au développement. Celle-ci modifie aussi bien les équilibres mondiaux et nationaux qu'elle transforme au quotidien le travail des organisations membres de la FGC et de leurs partenaires de terrain ; elle oblige à repenser en particulier les lignes de communication entre les ONG genevoises et leurs partenaires du Sud, et bouleverse le travail avec les bénéficiaires.

Dans le sillage de la table ronde

La publication s'inscrit dans le prolongement de la [table ronde du 15 octobre 2020](#) tenue à l'Université de Genève en partenariat avec le Global Studies Institute. L'événement, qui s'est tenu en présence du public, tout en étant retransmis en direct sur les médias sociaux, a rassemblé 250 personnes. Grâce aux technologies en ligne, il a permis au coordinateur national au Burkina Faso d'E-changer, Noël Zankone, de participer au débat.

Les interventions de trois des intervenant-e-s à la table ronde sont développées dans le dossier *Réflexions et Débats*.

La revue s'ouvre ainsi sur deux articles d'analyse. Le premier, rédigé par Catherine Schümperli Younosian, secrétaire générale de la FGC, se penche sur l'avenir de la mondialisation, du multilatéralisme et sur l'évolution possible des politiques de développement, en particulier celle de la Suisse. Dans le second, Melik Özden, directeur du CETIM, analyse le défi que représente la pandémie au regard du respect des droits humains.

Impact sur le terrain

Dans une interview, Christian Frutiger, vice-directeur à la DDC, revient sur la Stratégie de coopération internationale de la Suisse pour la période 2021-2024 et évoque l'impact de la pandémie sur la politique de la DDC et les projets qu'elle soutient.

Les textes suivants tirent de premiers enseignements de la crise du point de vue des ONG et montrent comment, avec leurs partenaires, elles ont fait face sur le terrain dans plusieurs domaines. L'article de Carmen Delgado Luchner, post-doctorante en Études africaines au Global Studies Institute de l'Université de Genève, analyse comment la communication sur les projets de développement a été bouleversée et s'est adaptée. Celui de Catherine Dubouloz Chantre, chargée de communication de la FGC, montre que les ONG se sont appuyées sur les médias locaux et les réseaux sociaux pour mener des campagnes de prévention du Covid-19. La journaliste

Elena Sartorius explique comment les ONG actives dans le domaine de la santé ont adapté leurs projets face à la pandémie pour garantir l'accès aux soins aux bénéficiaires. Enfin, le journaliste Daniel Wermus démontre pourquoi la sortie de crise passe par l'agroécologie et la souveraineté alimentaire.

À travers de nombreux exemples, les diverses contributions mettent en lumière la force de résilience et d'innovation des ONG pour s'adapter à la nouvelle situation et poursuivre les projets malgré la crise. ■



INFOS PRATIQUES

- Comme les précédents numéros, ce 6^e numéro de *Réflexions et Débats* peut être téléchargé en [PDF](#).
- [Commandes gratuites](#) de la version imprimée sur demande par un formulaire en ligne.
- Regarder la [table ronde du 15 octobre](#) sur la chaîne YouTube de la FGC.



Stratégie de prévention des comportements sexuels répréhensibles : les prochaines étapes

Les fédérations cantonales regroupées au sein du FEDERESO développent en commun une politique de prévention et de lutte contre le harcèlement, l'exploitation et les abus sexuels. À la FGC, les formations destinées aux membres du Secrétariat, aux instances et aux OM ont débuté en janvier, elles se poursuivront durant le premier semestre.

Depuis 2019, les fédérations cantonales de coopération travaillent conjointement à l'élaboration et à la mise en place d'une stratégie globale de prévention des comportements sexuels répréhensibles (PCSR) dans le cadre professionnel. Cette politique concerne la protection des salarié-e-s et des bénévoles au sein des Secrétariats et des instances, ainsi que les personnes actives (salarié-e-s et bénévoles) au sein des organisations membres (OM). Les fédérations se positionnent sur un objectif de tolérance zéro face aux cas qui se présenteraient.

Avec cette politique globale, le FEDERESO veut donner les moyens aux OM de prévenir et de lutter contre les comportements sexuels répréhensibles envers leurs collaboratrices, collaborateurs, leurs partenaires de terrain, qu'ils ou qu'elles soient salarié-e-s ou bénévoles. Ceci également afin de protéger les bénéficiaires.

Ces deux dernières années, les questions de harcèlement, d'exploitation et d'abus sexuels, ou plus largement des violences sexistes dans le cadre professionnel, ont en effet été mises à l'agenda de manière accrue par l'actualité et

par une prise de conscience générale sur ces problématiques. La nécessité de mettre en place des mesures de prévention et de réaction spécifiques est devenue un impératif pour le secteur de la coopération au développement. Il s'agit d'une exigence légale au niveau du droit suisse. Il s'agit également d'une exigence de la DDC suite à la mise en application, en 2018, du Code de conduite pour les partenaires du DFAE, exigence qui figure dans le protocole d'accord entre la FGC et les OM (voir le Quoi de Neuf n° 198 et l'encadré en page 7).



DÉFINITION DE LA PRÉVENTION DES COMPORTEMENTS SEXUELS RÉPRÉHENSIBLES (PCSR)

La prévention des comportements sexuels répréhensibles (PCSR) est une stratégie de lutte contre les comportements sexuels répréhensibles dans le cadre professionnel, mise en place au niveau du FEDERESO aussi bien à l'échelle interne des fédérations, qu'au sein de leurs organisations membres. Sont compris dans l'expression de « comportements sexuels répréhensibles » le harcèlement sexuel, l'exploitation et les abus sexuels, soit tout comportement à connotation sexuelle :

- qui cause un préjudice ou une souffrance de nature physique, psychologique ou sexuelle,
- qui porte atteinte à la dignité des collaboratrices ou des collaborateurs, des bénéficiaires ou des membres des communautés des pays dans lesquels les OM mettent en œuvre leurs projets,
- qui crée un environnement de travail hostile.



MESURES RELATIVES À LA PCSR DANS LES PROTOCOLE D'ACCORD : RAPPEL

Dans un processus de prévention visant à lutter contre toutes les formes de harcèlement, d'exploitation et d'abus sexuels, la DDC demande à toutes les organisations au bénéfice d'un contrat de prestation de s'engager à mettre en place des mesures pour lutter contre ce fléau. Cette demande concerne également toutes les fédérations cantonales et leurs organisations membres.

L'alinéa des protocoles d'accord concernant les mesures PCSR est libellé comme suit : l'organisation membre « s'engage à agir en conformité avec le Code de conduite du DFAE, qui fait partie intégrante de ce protocole d'accord. L'organisation encourage l'adoption de pratiques et comportements conformes à ce code et diffuse des informations pertinentes visant à prévenir l'exploitation, la violence, le harcèlement et les abus sexuels (PCSR), auprès de ses collaboratrices et collaborateurs et de ses partenaires de terrain, qu'ils ou qu'elles soient salarié·e·s ou bénévoles. »

Stratégie globale

Le groupe de travail mis en place au sein du FEDERESO pour élaborer la stratégie de prévention est accompagné par la consultante Oifa Bouriachi, qui a notamment proposé une telle politique pour Médecins sans frontières. Son mandat est financé par la DDC.

Lors de l'Assemblée générale de la FGC du 10 décembre 2020, Oifa Bouriachi a présenté la démarche et rappelé ses objectifs :

- offrir une meilleure connaissance de la problématique du harcèlement, de l'exploitation et des abus sexuels dans les fédérations et au sein de leurs OM ;
- outiller les fédérations et les OM pour leur permettre d'informer et sensibiliser leurs collaborateurs et collaboratrices (salarié·e·s et bénévoles) et de disposer de procédures et d'outils pratiques pour gérer un cas ;
- identifier les besoins concernant le signalement des cas et proposer des solutions pour les fédérations.

Ceci en tenant compte de l'hétérogénéité des OM et des différents statuts des salarié·e·s et bénévoles.

Élaboration des documents de référence

Le projet se déroule en plusieurs phases : après celle du sondage auprès des fédérations et des OM, qui a permis de faire un état des lieux de la situation grâce aux 340 réponses reçues, il s'agit maintenant d'élaborer les documents clé (stratégie de prévention, politique, procédures, fiches et démarche à suivre lors de la survenance d'un cas).

Cette phase prévoit de se baser sur les sources qui existent déjà au sein des différentes fédérations et organisations membres. Elle se déroulera jusqu'en avril 2021 pour les premières versions des documents.

Début des formations

En parallèle, des sessions de sensibilisation et de formation sont prévues durant le premier semestre 2021, la première, pour la FGC, ayant lieu le 28 janvier par Zoom. Elle a pour but :

- d'expliquer aux participant·e·s les notions de harcèlement sexuel, d'exploitation et d'abus sexuels ;
- de reconnaître les comportements sexuels répréhensibles dans leur environnement professionnel et d'en comprendre les conséquences ;
- de savoir identifier les obstacles au signalement de comportements sexuels répréhensibles.

La deuxième formation en ligne est prévue le 11 mars 2021 de 9h à 12 h.

D'autres dates seront encore proposées afin qu'un maximum de personnes puissent y participer.

Rappelons que les fédérations membres du FEDERESO sont tenues de mettre à disposition des outils de sensibilisation pour la prévention des comportements sexuels répréhensibles auprès de leurs OM, qui elles-mêmes ont la responsabilité de le faire auprès de leurs partenaires locaux. Ceci est une obligation contractuelle entre les fédérations cantonales et la DDC, partie intégrante du contrat de prestation 2021-2022. ■

Le programme de formation 2021



L'offre de formation de la FGC pour 2021 est rassemblée dans le nouveau programme de formation. Celui-ci a été développé grâce à des partenariats avec le centre Isango, l'Université de Genève, Genève Tiers-Monde (GeTM) et Léman Bleu.

Le programme de formation 2021 propose d'une part une offre ouverte au public, développée en partenariat avec le centre de formation Isango (accessible au tarif partenaire pour les organisations de la FGC), et d'autre part une offre interne destinée aux membres de la FGC et du FEDERESO. De plus, un cycle de formation est spécialement développé à l'intention des collectivités publiques.

FORMATIONS OUVERTES AU PUBLIC

Le partenariat avec Isango permet à la FGC de proposer un catalogue de 20 formations centrées sur les questions liées à la solidarité internationale et nationale et au développement local.

Plusieurs catégories de formation sont proposées :

- **Travailler sur le terrain, avant-pendant-après**
- **Susciter la participation et renforcer le pouvoir d'agir (empowerment)**
- **Développer la qualité des projets, programmes et organisations**

Les modules se déroulent en présentiel, en résidentiel (en fin de semaine à Longirod (VD)), ou en webinaire.

Les membres de la FGC bénéficient du tarif partenaire. Détails et prix des formations [sur le site d'Isango](#).

CAFÉS-DÉBATS

La plupart des cafés-débats, réunions mensuelles sur des thèmes issus des pratiques et des expériences des organisations membres de la FGC, sont ouverts au public. Ils ont lieu tous les troisièmes jeudis du mois à la pause de midi, sauf exception.

Accès libre pour le public cible, sur inscription. Tous les thèmes sont annoncés sur le site de la FGC.

FORMATIONS INTERNES

Deux formations pratiques sont proposées aux membres de la FGC et FEDERESO pour cette année :

- **Ateliers sur la prévention des comportements sexuels réprouvés** (PCSR), les 28 janvier et 11 mars 2021. Cette formation liée à la prévention et à la lutte contre le harcèlement, les abus et l'exploitation sexuels est proposée par le

FEDERESO afin de permettre aux fédérations et aux organisations de mieux comprendre de la problématique et de partager des outils utiles à mettre en pratique (lire en page précédente).

- **Formation sur les outils de gestion de projets à la FGC** (1^{er} semestre, dates à confirmer). Ces formations proposées régulièrement par la FGC offrent des appuis concrets liés à la formulation et à la gestion des projets, en lien avec les exigences internes de la FGC

FORMATIONS EN PARTENARIAT AVEC LÉMAN BLEU

- **Formations au tournage par smartphone et au montage** (actuellement suspendues en raison des mesures de restriction sanitaires). Ces formations sont organisées sur demande et / ou selon les besoins pour l'émission *Esprit solidaire*. Reprise en 2021 selon l'évolution de la situation.

FORMATIONS POUR LES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

La FGC propose à nouveau un cycle de formation sur la coopération internationale au développement à l'intention des autorités communales et du personnel administratif des collectivités publiques. Trois modules seront organisés en partenariat avec Genève Tiers-Monde. Ils traiteront des enjeux de la coopération internationale au développement et de l'analyse institutionnelle des organisations et la sélection des projets. ■

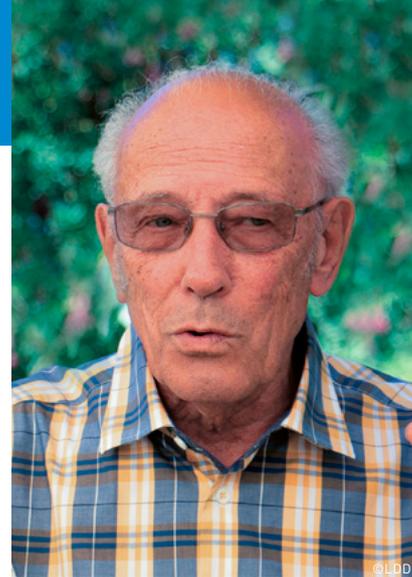
Soutien à la formation

La FGC propose un soutien financier à la formation à l'intention des organisations membres et des membres des instances pour les formations ouvertes au public. Les membres des instances et la plupart des OM peuvent accéder gratuitement aux formations organisées avec un partenaire. Les formations internes sont généralement gratuites pour les organisations membres.

Conditions et informations complètes sur fgc.federeso.ch/programme-de-formation

Contact : michaela.buschi@fgc.ch

Télécharger le programme complet [ici](#)



KOMBIT

Hommage à René Zaugg

C'est avec émotion que nous rendons aujourd'hui hommage à René Zaugg, de l'association Kombit, emporté subitement le 26 décembre dernier.

Son action personifie parfaitement cet engagement qui fait la différence : point besoin d'avoir des titres et du pouvoir pour être un grand homme ! Car René fut un grand homme : il a mis sans hésiter la main à la pâte, a dédié sa vie à son prochain. Ce prochain qui est ici – mais aussi ce prochain qui est ailleurs, là-bas. Ainsi les circonstances de la vie ont fait de René un acteur de la solidarité avec ce pays si attachant mais souffrant de beaucoup de maux qu'est Haïti. Un grand homme, car il a montré que tout le monde peut le faire : se mettre au service d'un idéal humaniste – tout simplement, en agissant pour le bien autour de soi. De tels hommes inspirent, renversent les montagnes, nous montrent

que s'il y a place, toujours, pour le doute, il n'y a pas de place, jamais, pour la résignation. Chacun peut faire sa part, tel est le message de l'incarnation de l'esprit d'engagement que fut René. Et qu'il reste pour nous tous.

Ceux et celles qui ont eu le privilège de collaborer avec René gardent ainsi le souvenir d'un homme généreux et engagé, tout en discrétion. Ses sept ans passés en Haïti avec son épouse Claire-Lise, de 1960 à 1967, suivis de deux ans au Rwanda, en tant que directeur de collège, ont décidé de la suite de sa vie et de leur vie. De retour à Genève, le couple Zaugg, resté en lien avec Haïti, fonde quelques années plus tard avec d'autres amis l'association Kombit, entrée à la FGC en 1987.

Une fondation parallèle avec le GRAMIR (Groupe de recherche et d'appui au milieu rural), devenu partenaire qui lui rend un vibrant hommage dont nous extrayons un passage ci-dessous. René a également marqué la FGC par son engagement au Conseil pendant une vingtaine d'années, qu'il quitta en octobre 2008. Nous gardons de René le souvenir d'une personnalité paisible, au mot toujours juste et aux solutions apaisantes pour toutes les parties. Nous adressons à son épouse Claire-Lise et à sa famille nos très sincères condoléances. ■

René Longet, président
Catherine Schümperli Younossian,
secrétaire générale



TÉMOIGNAGE DU GROUPE DE RECHERCHE ET D'APPUI AU MILIEU RURAL (GRAMIR) - EXTRAIT

« En Haïti, dans la tradition de la culture populaire, on appelle certaines de ces personnes admirables : un mapou¹ (...) parce qu'elles incarnent une force spécifique et la sagesse. René dans sa simplicité, sa convi-

ivialité, son esprit de partage et son style particulier dans la solidarité humaine a été un mapou. (...).

L'objectif partagé vise à construire avec les acteurs locaux du milieu rural haïtien un modèle de développement-émancipation de la paysannerie axé sur les dimensions : culturelle, sociale, écologique, économique et de droits humains. Vision où la paysannerie, à travers ses organisations autonomes, est un acteur de poids dans le dialogue social avec les secteurs privés et dans le dialogue politique avec l'État et les agences de coopération.

Ce long parcours de collaboration sincère entre Kombit et GRAMIR, de plus de trente ans, a connu cinq phases (...). Le passage d'une phase à une autre de ce cheminement, ne s'est pas fait sans conflits de pouvoir dans les réseaux d'OPA (Organisations de producteurs et productrices agricoles²) ni de di-

vergences de vue ou de confrontations positives entre les deux institutions. Et, c'est là que rentre en action le rôle de mapou de René avec l'appui incontournable de Claire-Lise.

L'apport du couple Zaugg pour le dénouement de ces moments de tension est lié à leur amour pour Haïti et particulièrement pour les humbles de ce peuple travailleur et résistant. Un amour qui comme tout vrai sentiment d'affection est un élan naturel qui n'a pas d'explication mais guidé par les raisons de notre humanité profonde.

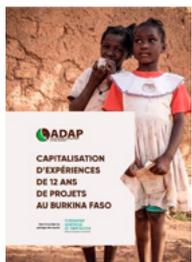
Dans ces périodes de transition, ce qui est admirable chez René, c'est sa capacité, avec calme et pondération, de chercher à développer le compromis autour des questions fondamentales liées non pas aux intérêts des bailleurs de fonds privés ou publics ni à ceux de Kombit ou du GRAMIR. Mais les aspects clés en lien avec la dignité, l'émancipation et l'autonomie des acteurs de la paysannerie. (...)

GRAMIR, Port-au-Prince, le 4 janvier 2021

- 1 Le mapou est un arbre emblématique de Haïti, dont le nom scientifique est *Ceiba pentandra*, également appelé fromager dans certaines régions.
- 2 Il s'agit du Réseau des producteurs et productrices agricoles de la Grand'Anse (ROPAGA) et du Réseau des producteurs et productrices agricoles des Nippes (ROPANIP), qui ont été accompagnés par Kombit.

Les nouvelles publications des OM

RAPPORT D'ADAP SUR LA CAPITALISATION D'EXPÉRIENCE AU BURKINA FASO



Le rapport de capitalisation tirant les enseignements de 12 ans d'activités de l'Association pour le développement des aires protégées (ADAP) au Burkina Faso est disponible en ligne

sur le site de l'ADAP et en [PDF](#).

Le projet Faune et Développement au Burkina Faso, alliant soutien au développement d'activités économiques durables, développement de mécanismes de gouvernances participative des ressources naturelles, et renforcement des capacités organisationnelles, techniques et juridiques des populations, a été lancé en 2004 sur financement de la FGC. Ce projet a donné lieu à des résultats probants et a eu la particularité d'avoir été dans un premier temps mené directement par une équipe de l'ADAP (de 2004 à 2008), puis par une association locale, l'AFAUDEB (Association Faune et Développement au Burkina), créée par l'équipe de projet et des parties prenantes du projet. Au bout de 12 ans d'activités, un travail de capitalisation a été mené pour tirer les enseignements de cette expérience.

La brochure publiée en décembre en est le fruit : elle retrace l'expérience du partenariat entre l'ADAP et l'AFAUDEB et tire les enseignements acquis en matière d'établissement d'aires protégées communautaires, de développement de filières de produits forestiers et de renforcement des compétences locales par l'alphabétisation.

INFOS PRATIQUES

Le rapport est disponible en [PDF](#). Il est aussi disponible en format papier sur demande à info@adap.ch.

Le retour d'expérience de l'ADAP a fait l'objet d'un café-débat de la FGC le 23 mars 2020, à revoir sur la [chaîne YouTube](#) de la FGC.

PRATIQUES ET DÉFIS DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE : HUIT FICHES À TÉLÉCHARGER



Les membres de la Plateforme souveraineté alimentaire (PSA) de la FGC ont publié en automne 2020 un recueil de huit fiches pratiques qui se veut un outil pour aider les ONG à transformer

les principes de la souveraineté alimentaire en actions concrètes lors de la conception, la mise en oeuvre et le suivi des projets.

Sous le titre « Pratiques et défis de la souveraineté alimentaire dans la coopération internationale », les fiches abordent les questions suivantes : vers une nouvelle éthique agro-alimentaire ; modèles économiques, pérennité et entrepreneuriat ; formation, démultiplication et diffusion des pratiques ; approches et démarches de participation, organisations paysannes et réseaux ; agroécologie pour une nouvelle politique agricole ; accès au marché et commercialisation ; vers des indicateurs pour piloter la mise en oeuvre de la souveraineté alimentaire.

Quinze ONG membres de la PSA

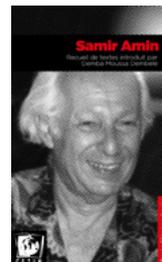
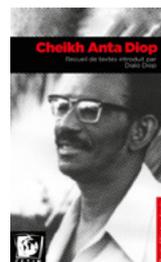
La PSA fédère quinze OM actives sur le sujet : Association Suisse-Cameroun, CETIM, E-changer Genève, FH Suisse, Genève Tiers-Monde, GRAD-s, Graine de Baobab, IRHA (Alliance internationale pour la gestion de l'eau de pluie), IRED, Jardins de Cocagne - Solidarité Nord et Sud, Philea, SeCoDév, Swissaid Genève, Tourism for Help et Uniterre.

Elle a publié *Les familles paysannes sèment l'avenir* en 2016 et a proposé la Déclaration en faveur de la souveraineté alimentaire adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale de la FGC en 2019.

INFO PRATIQUE

Les fiches peuvent être téléchargées [ici](#).

DEUX NOUVEAUX TITRES DE LA COLLECTION DU CETIM « PENSÉES D'HIER POUR DEMAIN »



Le CETIM a publié en 2020 deux nouveaux fascicules dans sa collection « Pensées d'hier pour demain ».

Le dernier-né est un **recueil de pensées de Cheikh Anta Diop**. Né en 1923 au Sénégal et décédé à Dakar en 1986, Cheikh Anta Diop est une figure de proue au sein des chercheurs africains contestant les visions occidentales sur l'histoire, les cultures et les civilisations de l'Afrique. Esprit encyclopédique et humaniste, alliant philosophie, chimie, physique, linguistique, histoire, sociologie et égyptologie, il a produit de nombreux ouvrages et fut aussi un militant infatigable de la lutte pour la décolonisation, non seulement politique, mais surtout culturelle de l'Afrique.

Le deuxième **recueil expose les idées au cœur du combat intellectuel et politique de Samir Amin**, qui a contribué à la déconstruction du discours conventionnel sur la nature et le déploiement du capitalisme, sur le développement et le sous-développement. Samir Amin est né au Caire en 1931, d'un père égyptien et d'une mère française, tous deux médecins aux idées progressistes. Il est décédé en 2018 à Paris, de retour de Dakar où il séjournait régulièrement. Dès sa prime jeunesse, il fut influencé par le marxisme. Son engagement dans la lutte contre l'injustice et la domination étrangère fut celui de toute une vie.

INFOS PRATIQUES

Les deux ouvrages peuvent être commandés sur le site du [Cetim](#).

IMPRESSUM

Quoi de neuf N°200, janvier 2021
Fédération genevoise de coopération.

Éditeurs : Catherine Schümperli
Younossian, secrétaire générale,
et René Longet, président

Rédactrice responsable :
Catherine Dubouloz Chantre,
chargée de communication

Graphisme : Sophie Marteau

CONTACT

📍 Fédération genevoise de coopération

☎ tél. +41 22 908 02 80

@ e-mail : fgc@fgc.ch

🌐 www.fgc.ch

f www.facebook.com/fgcgeneve

in [www.linkedin.com/company/
fgcgeneve/](https://www.linkedin.com/company/fgcgeneve/)

▶ Fédération genevoise de coopération

NOS DERNIÈRES PUBLICATIONS ET PRODUCTIONS

Quoi de neuf ?

Retrouvez les derniers numéros du *Quoi de neuf*, le bulletin d'information de la FGC, sur le site de la Fédération :
fgc.federeso.ch/les-derniers-numeros-du-quoi-de-neuf

Esprit solidaire

Visionnez toutes les émissions du magazine *Esprit solidaire* co-produit avec Léman Bleu sur le site de la FGC.
fgc.federeso.ch/esprit-solidaire-la-fgc-et-ses-associations-sur-leman-bleu

Les formations 2020

Retrouvez en ligne le catalogue des formations proposées par la FGC en partenariat avec Isango.
fgc.federeso.ch/programme-de-formation

Réflexions et Débats

Nos dossiers thématiques sont accessibles librement sur le site de la FGC : fgc.federeso.ch/reflexions-et-debats

N° 1 – Juin 2015

« Le développement durable pour sortir de la crise »

N° 2 – Novembre 2015

« La souveraineté alimentaire :
une friche fertile »

N° 3 – Novembre 2016

« Les inégalités sont-elles une fatalité ? »

N° 4 – Mars 2018

« Genre et coopération : un duo gagnant »

N° 5 – Octobre 2018

« 17 objectifs pour un autre développement »

N° 6 – Décembre 2020

« Covid-19 : quel impact sur la coopération
au développement ? »

**FEDERATION
GENEVOISE
DE COOPERATION**

Mettons le monde en mouvement